

Call for papers

Police Intelligence from Local to Global From 1750 to Present-days

Police et renseignement sont deux concepts intimement et invariablement liés. De l'utopie policière de François-Jacques Guillotte (*Mémoire sur la réformation de la police de France, soumis au roi en 1749*, éd. par J. Sezneq, Paris, Hermann, 1974) à l'affaire « Clearview AI » ou l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance faciale basé sur des données illégales par la police belge, le travail policier s'est en effet souvent confondu avec celui de la collecte et du traitement de l'information. Contrairement à cette dernière, le renseignement, que Sébastien Laurent définit comme « élément d'information théoriquement enrichi par la vérification et l'analyse » (Laurent, 2004, p. 175), participe au processus de décision. Malgré son rôle central dans le fonctionnement de l'État, l'économie ou les relations internationales, il n'a été abordé qu'aux marges d'interrogations sur la surveillance, la centralisation, la bureaucratisation, l'identification ou l'emploi des technologies de l'information et de la communication, le contrôle de la radicalisation politique, ou même l'espionnage. Corollaire de l'inexorable croissance de l'État et dépassant difficilement l'image, souvent fantasmé, le renseignement appliqué au domaine policier s'est dès lors souvent limité aux pratiques des polices politiques, cultivant volontiers la culture du secret. Les mouches, mouchards et espions ont été au centre des préoccupations des chercheurs, sans que soit véritablement interrogé leur rôle dans la construction d'un savoir administratif. Au sein de cette historiographie très parcellaire, le renseignement dans le cadre des régimes autoritaires et totalitaires a majoritairement retenu l'attention (Dandeker, 1990. Droit, 2019).

Depuis une vingtaine d'années, les chercheurs n'ont cependant pas manqué de défricher le terrain d'une histoire de l'information, de la surveillance et des technologies de contrôle (About et Denis, 2010), notamment dans la foulée des travaux de Michel Foucault sur la société disciplinaire et sur les dispositifs sécuritaires. Ce n'est que depuis peu toutefois que le renseignement a commencé à faire l'objet d'un chantier spécifique, davantage orienté vers une approche d'anthropologie historique (Rios-Bordes, 2018), et dont témoigne les réflexions menées dans le champ des « Intelligence studies » (Gill and Phythian, 2016. Van Puyvelde and Curtis, 2016). Dans cette historiographie émergente, la spécificité policière du renseignement n'apparaît généralement qu'en marge de ses fonctions militaire, diplomatique ou économique. Le présent colloque a donc pour objectif d'étudier le renseignement policier, de faire apparaître ses caractéristiques propres, ainsi que son rôle dans le travail des forces de l'ordre. Il entend ainsi apporter de nouveaux développements et envisager de nouvelles approches dans l'histoire de la gestion administrative de l'information mais surtout dans l'histoire des polices.

Sans s'y restreindre, le colloque aura pour objectif d'aborder les questions, encore peu travaillées par les historiens, de la production et de l'utilisation du renseignement policier, de ses acteurs et des outils qui participent à son élaboration, ainsi que les contenus qui l'alimente. Ces questions pourront être mises en relation avec le passage du témoignage à la trace (Ginsburg) et avec la transformation de la recherche du criminel individuel à la surveillance des groupes suspects. Pour mettre en exergue ces changements des contextes et usages du renseignement, le colloque envisagera une chronologie longue, soit du milieu du 18^e siècle, époque qui voit se multiplier les dispositifs policiers modernes ainsi que se développer une culture sécuritaire transrégionale à vocation de surveillance politique (Härter, 2013), jusqu'à nos jours, théâtre d'une mise des technologies de l'information et de la communication au service des polices sans précédent. Il adoptera, enfin, une dimension résolument comparative et transnationale. Les communications s'attacheront à montrer les dynamiques à l'œuvre à l'échelle globale, à analyser les modalités d'échange d'informations et de circulation des

savoirs et techniques de renseignement. La perspective envisagée est certes globale mais elle entend aussi insister sur les ancrages dans les spécificités territoriales voire dans les contextes locaux. L'objectif est, *in fine*, de permettre d'observer les ruptures et les continuités, les jeux d'échelle entre les opérations de collecte de l'information policière, leur structuration mais également leur circulation entre les différents niveaux de pouvoir, ainsi que les dynamiques transnationales à l'œuvre. Dans cette perspective, le renseignement sera aussi bien envisagé dans le cadre des pratiques de Haute Police (police politique et criminalité) que de « basse police », soit une police du quotidien située en dehors de la sphère strictement politique et judiciaire, dans des contextes autant d'exception qu'ordinaires. Les sources du renseignement « au ras de sol » – les citoyens mais aussi les actes à l'origine de ce renseignement, telles que les plaintes, les témoignages, les enquêtes de voisinage – pourront également être abordés dans le cadre des pratiques de surveillance locale.

Les contributions s'articuleront autour de trois axes que sont les acteurs et outils du renseignement policier, son contenu et son usage (ou à défaut son non-usage).

a) Acteurs et outils du renseignement de la police

Le premier axe du colloque portera son attention sur les acteurs et les outils du renseignement policier. Ceux-ci sont entendus dans un sens large. Les acteurs de la fabrication du renseignement peuvent être directement les professionnels des forces de l'ordre, les corps spécialisés, mais aussi leurs auxiliaires. Les policiers en uniformes, les espions de police et « indicateurs », les militaires, le voisinage, les membres du clergé, les polices privées, les bureaux privés de renseignements, les penseurs et théoriciens, la hiérarchie policière, les documentalistes et employés administratifs, la population, sans oublier les individus ciblés, constituent tous des acteurs de la construction du renseignement policier.

Dans une perspective d'histoire des techniques et des matérialités enfin, les outils, comme les technologies de fichiers, de passeports, les registres, les bases de données, les instruments de communication, entrant également dans le processus d'élaboration et d'usage du renseignement pourraient également être abordés. Les outils et méthodes de traitement et d'archivage de l'information peuvent aussi être analysés (recours aux documents écrits, à la photographie, à l'image filmée ou vidéo, et aux technologies de l'image, création de registres ou de fichiers, procédures d'archivage, cartographie géographique, classifications, traduction en statistiques, moyens techniques de diffusion, etc.) (Becker et Clark, 2001. Williams, 2014).

b) Contenus du renseignement policier

Les communications pourront s'intéresser aux groupes, individus, domaines ou comportements censés faire l'objet d'un renseignement policier. Cet aspect nécessite d'identifier la nature, la cartographie et la temporalité des risques perçus et construits comme tels et de leurs relations avec des logiques criminelles, politiques, linguistiques, économiques ou morales. Plus précisément, les analyses proposées chercheront à comprendre les angoisses des États et de leurs services d'ordre public ainsi que leurs évolutions selon que les sociétés évoluent vers plus de démocratie et de pacification ou qu'elles connaissent des épisodes de raidissement autoritaire.

c) Usages et non-usages du renseignement policier

La problématique des usages et des non-usages du renseignement policier est multiple. Le colloque interrogera par exemple la destination des renseignements recueillis par les institutions policières. Par son accumulation même, ce renseignement sert de base à la construction du risque, lui-même caractérisant une dangerosité sociale et politique contre laquelle il faut agir. Le renseignement policier alimente donc ultérieurement l'action politique, soulignant ainsi combien police et politique sont des réalités naturellement interconnectées. Les

communications s'efforceront de retracer la présence du renseignement dans les priorités fixées pour les transformations du système policier et – par la suite – son rôle dans les pratiques policières locales. Les communications s'attacheront également à suivre sa mobilisation dans la compréhension des dynamiques et des intérêts particuliers des différentes institutions impliquées dans le maintien de l'ordre. Cet examen de l'usage du renseignement pourrait par exemple s'arrêter sur son influence dans l'enseignement du maintien de l'ordre et de la lutte contre le crime, ainsi que son utilisation pour la formation des policiers. Les processus de pérennisation des techniques et savoirs de renseignement dans les espaces concrets de formation s'inscrit, en effet, dans la thématique portée par le colloque.

Les questionnements ne doivent pas non plus occulter le contexte de gestion de cette information, parfois surabondante, parfois rare, selon des situations tantôt anomiques tantôt hypernomiques, et les effets quantitatifs sur son usages ou son non-usages. La normalisation des pratiques mises en place pendant de telles périodes d'exception, par la suite maintenues ou abandonnées, est également un aspect de cet usage du renseignement policier que le colloque souhaite interroger.

Modalités d'envoi des propositions

Les propositions de communication (max. 3000 caractères) sont à envoyer pour le 31 mars 2023, accompagnées d'un curriculum vitae succinct, aux organisateurs du colloque (policeintelligence.conference@gmail.com). Le colloque se déroulera en anglais et donnera lieu à une publication sous forme d'ouvrage collectif. Afin de laisser une place à la discussion, chaque présentation durera 20 minutes. Les textes seront demandés aux participants pour le 15 novembre 2023 afin de permettre aux présidents de session et aux participants de préparer les discussions et d'assurer une publication rapide après le colloque. Les frais de logement seront pris en charge par l'organisation du colloque. Dans la mesure des budgets disponibles, les frais de transport pourront également être pris charge.

Informations pratiques:

Dates: 25-26 janvier 2024

Lieu: UCLouvain Saint-Louis, 1000 Bruxelles, Belgique.